

Décision

Générale

colonial

Décision n° 604 Décisions concernant les Ministères...

n° 604

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication

20 mai 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1960, les fonctionnaires des cadres supérieurs et locaux, dont les noms suivent : I — CADRES SUPERIEURS a) Corps supérieur des Inspecteurs de Police : Pour Inspecteur de Police principal de classe exceptionnelle : M. Ducond Pierre. pour compter du 13 avril 1960, Sûreté. b) Corps supérieur des Instituteurs-adjoints : Pour Instituteurs-adjoints de 4 classe : MM. Houssein Abdi Gouled pour compter du 1er janvier 1960 ; Robleh Boulaleh pour compter du 1er janvier 1960. Pour Instituteurs-adjoints de 5° classe : MM. Omar Farah, pour compter du 1er janvier 1960. Ahmed Oubädi pour compter du 1er janvier 1960. Ahmed Abdi Galeb pour compter du 1er juillet 1960. H. — CADRES LOCAUX a) Corps local des expéditionnaires d'administration : Pour expéditionnaires d'administration de 1° cl. 1 échelon : MM. Aboubaker Mohamed, pour compter du 1er janvier 1960 (Finances). Ali Mohamed, pour compter du 1er janvier 1960 (P. et T.). b) Corps local des Brigadiers et agents de police : Pour Brigadier de 2° classe – 1er échelon : MM. Houssein Gouled pour compter du 1er janvier 1960 (Sûreté). Assamo Mohamed: pour compter du 1er juillet 1960 (Sûreté). Ahmed Abdillahi pour compter du 1er juillet 1960 (Sûreté). c) Corps local des Moniteurs de l'Enseignement : Pour Moniteur de 2° classe – 1er échelon : M. Aden Osman, pour compter du 1er juillet 1960. d) Corps local des infirmiers du Service de Santé : Pour Infirmiers de 2° classe – 1er échelon : MM. Abdoul Magid, pour compter du 1er janvier 1960 (Santé). Ibrahim Ahmed, pour compter du 1er janvier 1960 (Santé). : Kassim Ahmed, pour compter du 1er janvier 1960 (Santé). Mohamed Elmi II, pour compter du 1er janvier 1960 (Santé) e) Corps local des aides-contremaîtres des Travaux Publics : Pour aide-contremaître de 1° classe, 1er échelon : M. Houssein Omar Abdille, pour compter du 1er juin 1960 (T.P.). Pour aide-contremaître de 2° classe – 1er échelon : MM. Moussa Obsie. pour compter du 1er juin 1960 (T.P.) Oudoum Houmad. pour compter du 1er juin 1960 (TP). f) Corps local des agents techniques et chauffeurs : Pour chauffeur-mécanicien de 1° classe, 1er échelon : M. Ahmed Salem Omar, pour compter du 1er juillet 1960 (Santé). Pour chauffeur-mécanicien de 2° classe – 1er échelon : MM. Farah Bilale, pour compter du 1-1-60. RSMC 1 an, 11 mois, 27 jours (A.II.). Farah Hassan, pour compter du 2 mai 1960 (Santé). g) Corps local des plantons : Pour planton principal – 127 échelon : M. Sayed Hassan Ali pour compter du 1er juillet 1960 (BP); Pour planton de 1° classe – 1er échelon : MM. Waiss Egueh, pour compter du 1 janvier:1960 (Cercle de Dikhil). Ali Bobeh, pour compter du 1er janvier 1960 (Cercle d'Ali-Sabieh). Osmāñ Abdi, pour compter du 1er janvier 1960 (Enseignement). Pour planton de 2° classe + 1er échelon : M Mahmoud Adiana Aden. pour compter du 1° août 1960 (Cercle de Djibouti). Sont promus, au titre du premier semestre de l'année 1960, les fonctionnaires des cadres supérieurs et locaux dont les noms suivent :